



Le Maire de Poisat

à

Poisat, le 27 mai 2020

Le Conseil municipal de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni en séance publique le **lundi 25 mai 2020**, à 18 heures, en Mairie, Espace Léo Lagrange, pour procéder à l'élection du Maire et des Adjointes, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 mai 2020.

**Étaient présents :** M. Ludovic BUSTOS, Mme Zohra ABDICHE, M. Hervé FANTON, Mme Isabelle PIGEON, M. Grégory GABREL, Mme Gwenaelle GUERS, M. Patrice TORNATORE, Mme Sarah BENALLOU, M. Jean-Philippe DI GENNARO, Mme Marie-Pierre MOUTRILLE, M. Romuald VIANDE, Mme Nathalie LOMBARDO, M. Frédéric LAGUT, Mme Sandra MERCIER, M. Florent HOLLENDER, Mme Sandrine MENDUNI, M. Frédéric FREVOL, Mme Catherine RICUPERO, M. Alain-Patrick FAUCONNET ;

**Absents :** /

**Pouvoirs :** /

**Secrétaire de séance :** Mme Sarah BENALLOU ;

**Assesseurs :** Mme Isabelle PIGEON et M. Gregory GABREL ;

Cette séance est présidée par Mme Catherine RICUPERO, doyenne des conseillers municipaux, qui après l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 19 conseillers présents. La condition de quorum étant remplie, il a été l'élection du Maire et des adjoints, à bulletin secret.

## ÉLECTION DU MAIRE

Mme Catherine RICUPERO, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite les conseillers à déposer leur bulletin de vote dans l'urne, à l'appel de leur nom.

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour de scrutin,

- M. Ludovic BUSTOS obtient 18 voix ;
- Mme Catherine RICUPERO obtient 1 voix ;

M. Ludovic BUSTOS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

## DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. le Maire, Ludovic BUSTOS, se référant aux articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, propose que le nombre d'adjoints soit fixé à 5.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

## ELECTION DES ADJOINTS

M. le Maire, Ludovic BUSTOS, après avoir laissé un délai aux candidats aux fonctions d'adjoints au Maire pour déposer leur liste, constate qu'une seule liste est déposée. Il invite chaque conseiller à l'appel de son nom à déposer son bulletin de vote dans l'urne.

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, sont élus à l'unanimité et immédiatement installés :

- 1ère adjointe : Mme Zohra ABDICHE
- 2ème adjoint : M. Hervé FANTON
- 3ème adjointe : Mme Isabelle PIGEON
- 4ème adjoint : M. Grégory GABREL
- 5ème adjointe : Mme Gwenaëlle GUERS

## LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

M. le Maire, Ludovic BUSTOS, a procédé à la lecture de la Charte de l'élu local, conformément à l'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il a ensuite remis aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du Code Général des Collectivités Territoriales consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux ».

Le Maire,  
Ludovic BUSTOS

